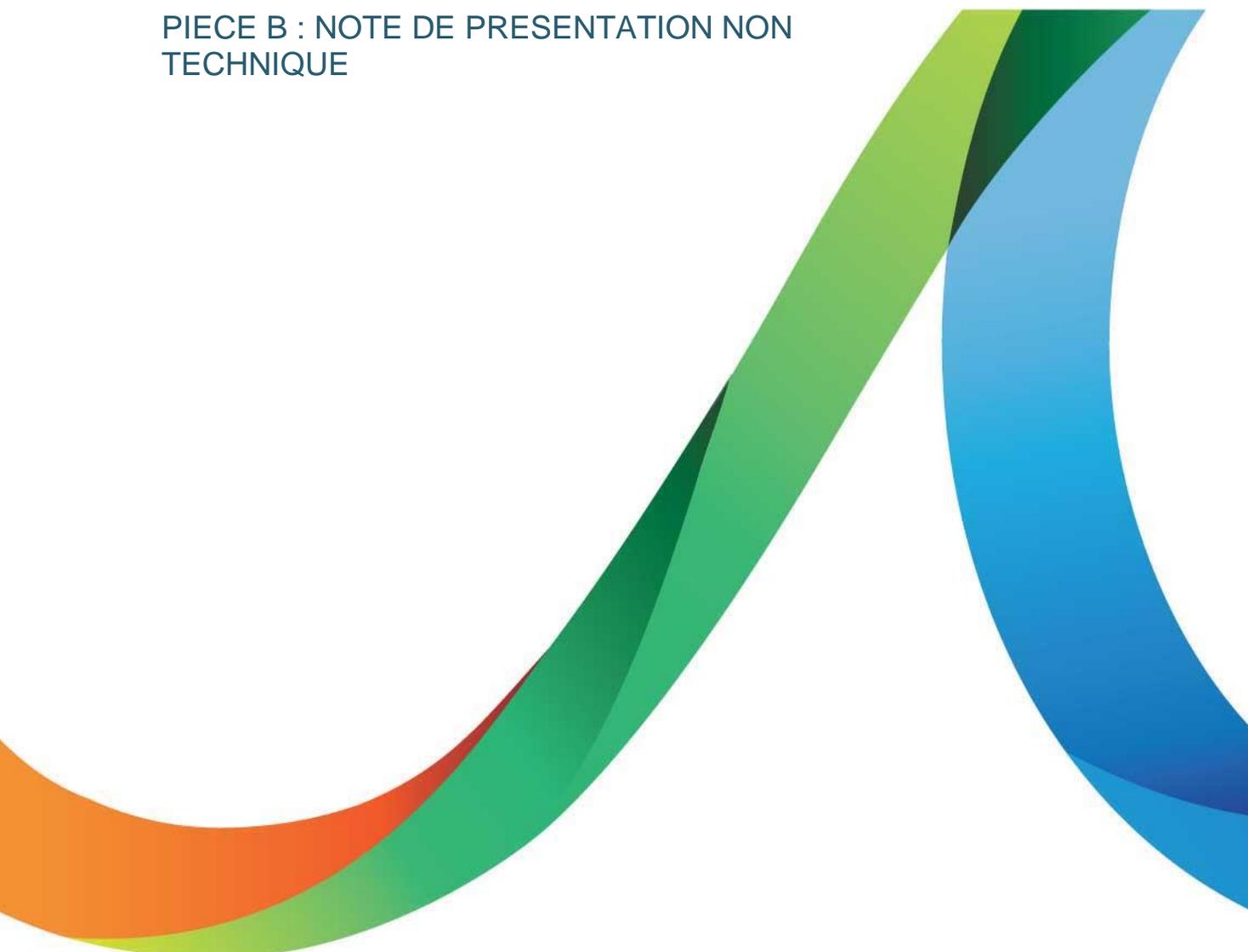




## COMMUNAUTE DE COMMUNES PARTHENAY-GÂTINE

PIECE B : NOTE DE PRESENTATION NON  
TECHNIQUE



Historique des révisions				
VERSION	DATE	COMMENTAIRES	RÉDIGÉ PAR :	VÉRIFIÉ PAR :
1	18/04/2018	Corrections	SR	XA
0	16/04/2018	Création de document	SR	XA

**Maître d'ouvrage :** COMMUNAUTE DE COMMUNES PARTHENAY-GÂTINE  
**Mission :** PIECE B : NOTE DE PRESENTATION NON TECHNIQUE

**Mission n° :** JA6008  
**En date du :** 18/04/2018

**Contact :** Xavier ACHARD, Chef de projet  
**Adresse :** Naldeo, Agence Atlantique Nantes,  
8 allée Brancas  
CS 50719  
44007 NANTES cedex 1  
Tél. : 02 53 00 02 90  
Fax : 02 28 20 03 45

#### Clause de confidentialité

Les informations contenues dans le présent rapport sont strictement confidentielles et sont réservées à l'usage exclusif de la personne destinataire. Celle-ci s'engage à ne pas les divulguer ou à ne pas les communiquer à des tiers, par quelque moyen que ce soit.

## Table des matières

<b>1</b>	<b>PRESENTATION DU PROJET</b>	<b>4</b>
1.1	Objet de la demande.....	4
1.1.1	Le porteur de la demande.....	4
1.1.2	Le projet.....	4
1.1.3	L'objet de la demande.....	4
1.2	Localisation du projet.....	5
1.3	Situation cadastrale.....	6
1.4	Situation foncière.....	6
1.5	Origine, nature et volume des activités.....	6
1.5.1	Origine géographique des déchets.....	6
1.5.2	Quantités et volumes de matières stockées.....	7
1.6	Aménagement prévus.....	8
1.7	Activités règlementées sur le site.....	11
<b>2</b>	<b>RESUME NON TECHNIQUE DE L'ETUDE D'IMPACT</b>	<b>12</b>
2.1	Analyse de l'état initial du site.....	12
2.1.1	Climatologie.....	12
2.1.2	Géologie.....	12
2.1.3	Hydrogéologie.....	12
2.1.4	Hydrologie.....	12
2.1.5	Qualité de l'air.....	13
2.1.6	Environnement acoustique.....	13
2.1.7	Milieu naturel.....	13
2.1.8	Paysage.....	13
2.1.9	Environnement économique et humain.....	14
2.1.10	Les risques naturels et technologiques.....	15
2.2	Principaux impacts et mesures compensatoires.....	18
2.3	Utilisation rationnelle de l'énergie.....	20
<b>3</b>	<b>RESUME NON TECHNIQUE DE L'ETUDE DE DANGERS</b>	<b>21</b>
3.1	SENSIBILITE DE L'ENVIRONNEMENT.....	21
3.2	IDENTIFICATION DES POTENTELS DANGERS.....	21
3.3	ANALYSE DES RISQUES.....	21
3.4	MESURES DE MAITRISE DES RISQUES.....	22
3.5	CONCLUSION.....	22

## 1 PRESENTATION DU PROJET

### 1.1 Objet de la demande

#### 1.1.1 Le porteur de la demande

La demande d'autorisation est sollicitée par la Communauté de Communes de Parthenay-Gâtine dénommée ci-après « CCPG ».

La CCPG compte 39 communes et 37 821 habitants au 1er janvier 2015 (INSEE). Elle dispose de la compétence collecte des déchets ménagers et assimilés.

Pour 18 de ses communes, la CCPG a confié la prestation de collecte des déchets ménagers et assimilés, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014, au Syndicat Mixte à la carte du Haut Val de Sèvre et Sud Gâtine (Allonne, Azay-sur-Thouet, Chantecorps, Coutières, Fomperron, Le Retail, Les Forges, Ménigoute, Pougne-Hérison, Vernoux en Gâtine, Reffannes, Saint Aubin le Cloud, Saint Germier, Saint Martin du Fouilloux, Secondigny, Vasles, Vausseroux, Vautebis).

Par ailleurs, la compétence traitement est confiée au Syndicat Mixte Intercommunal de Traitement et d'Élimination des Déchets (SMITED).

La carte page suivante présente les communes du Syndicat.



Figure 1. Présentation du territoire de la CC de Parthenay-Gâtine

#### 1.1.2 Le projet

La CCPG est équipée de 4 déchèteries sur son territoire. La présente demande concerne la réhabilitation de la déchèterie de Parthenay.

#### 1.1.3 L'objet de la demande

Le présent document a pour objet de solliciter, auprès de Monsieur le Préfet des Deux-Sèvres, l'autorisation d'exploiter la déchèterie de Parthenay suite aux travaux de réhabilitation qui sont envisagés.

## 1.2 Localisation du projet

La déchèterie est implantée au Nord de la commune de Parthenay, au lieu-dit Les Coteaux, Chemin des Batteries.

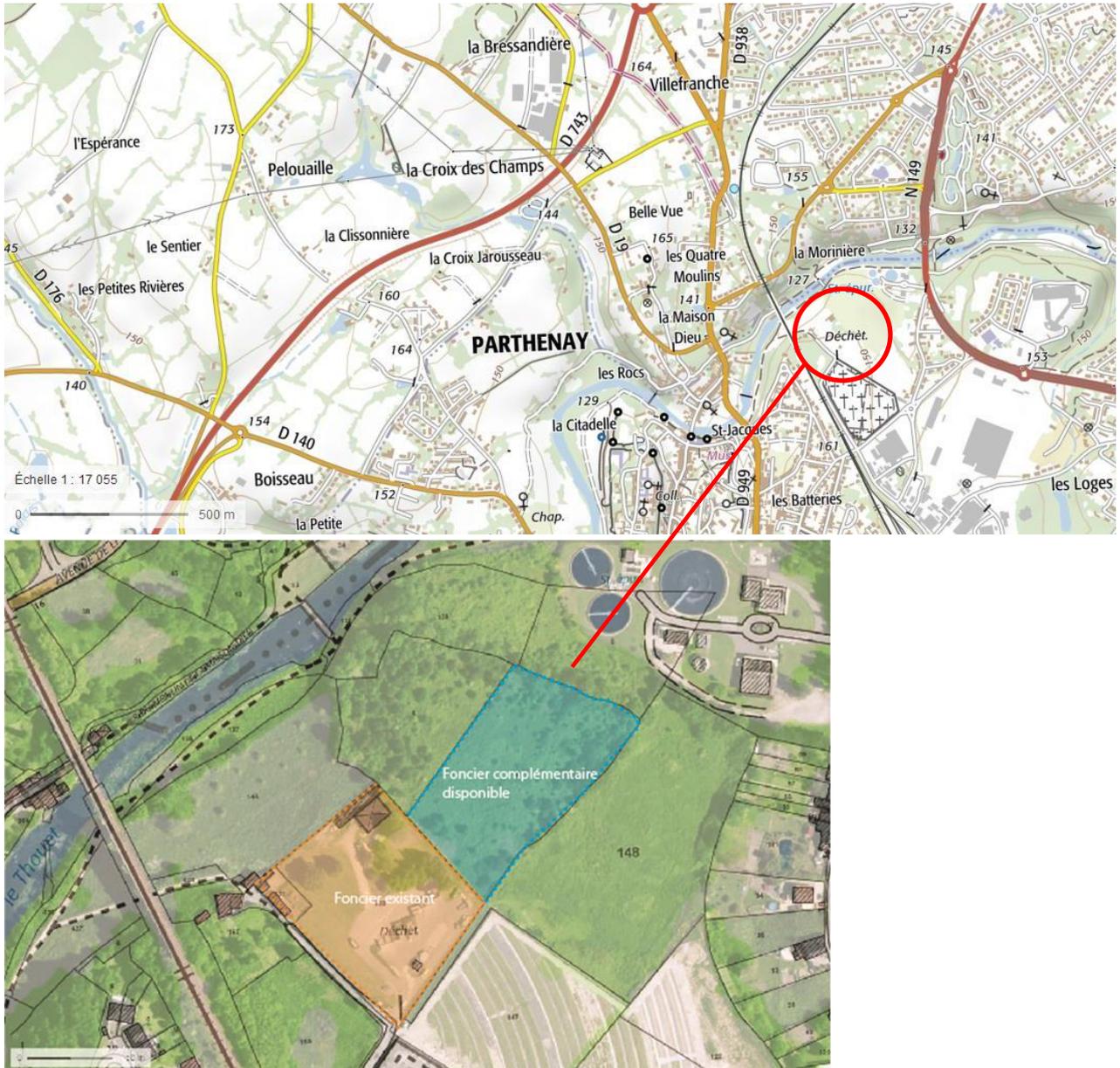


Figure 2. Localisation de la déchèterie

### 1.3 Situation cadastrale

Le site actuel de l'Installation Classée est situé sur la parcelle cadastrale n°133, qui présente une surface totale d'environ 9 421 m<sup>2</sup>.

La réhabilitation prévoit une extension de la déchèterie sur la parcelle cadastrale n°5 de la section cadastrale AV de la commune de Parthenay. Cette parcelle présente une surface de 9 352 m<sup>2</sup>, seule une partie de la parcelle (Sud) sera utilisée pour l'extension.

Le projet d'aménagement présente une emprise d'environ 11 000 m<sup>2</sup>.

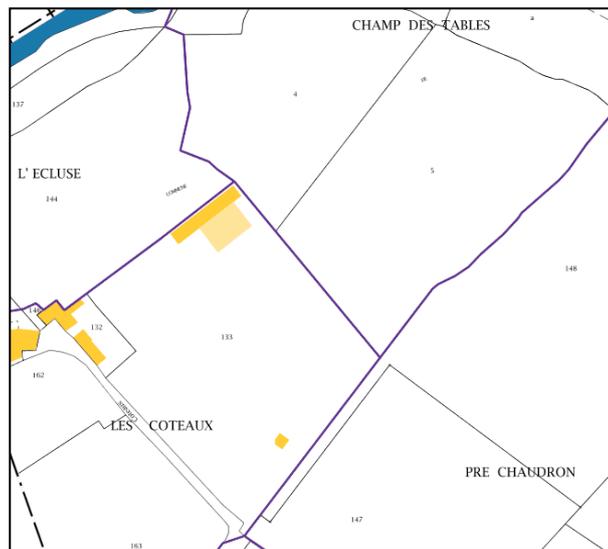


Figure 3. Cadastre de la déchèterie à Parthenay

### 1.4 Situation foncière

La CCPG est propriétaire de l'ensemble des parcelles cadastrales.

### 1.5 Origine, nature et volume des activités

#### 1.5.1 Origine géographique des déchets

Le périmètre géographique de provenance des déchets réceptionnés sur la déchèterie de Parthenay est constitué par l'ensemble des communes de la Communauté de Communes de Parthenay-Gâtine.

Seuls les habitants ayant une résidence principale ou secondaire sur le territoire peuvent accéder à la déchèterie ainsi que les professionnels exerçant une activité sur le territoire.

### 1.5.2 Quantités et volumes de matières stockées

Les quantités et volumes de déchets qui seront réceptionnés et stockés temporairement (jusqu'à évacuation vers les filières de traitement et de valorisation) sur la déchèterie sont présentées dans le tableau suivant.

Type de déchets	Conditionnement	Quantité maximale stockée
<b>Déchets non dangereux</b>		
Cartons	1 benne 30 m <sup>3</sup> à quai	30 m <sup>3</sup>
Ferrailles	1 benne 30 m <sup>3</sup> à quai	30 m <sup>3</sup>
Végétaux	Plateforme 280 m <sup>2</sup>	880 m <sup>3</sup>
Inertes-gravats	Casier 80 m <sup>2</sup>	120 m <sup>3</sup>
Verre	Casier 80 m <sup>2</sup>	180 m <sup>3</sup>
Encombrants	2 bennes 35 m <sup>3</sup> à quai	70 m <sup>3</sup>
Bois A	1 benne 35 m <sup>3</sup> à quai	35 m <sup>3</sup>
Bois B	1 benne 35 m <sup>3</sup> à quai	35 m <sup>3</sup>
DEA (Mobilier)	1 benne 35 m <sup>3</sup> à quai	35 m <sup>3</sup>
Plastique dur	1 benne 35 m <sup>3</sup> à quai	35 m <sup>3</sup>
DEEE - PAM (Petits Appareils Electroménagers)	1 benne 35 m <sup>3</sup> à quai	35 m <sup>3</sup>
Local réemploi	Local de 30 m <sup>3</sup>	30 m <sup>3</sup>
Textile	2 conteneur de 2 m <sup>3</sup>	4 m <sup>3</sup>
Huile végétale	Fût 200 L	0,2 m <sup>3</sup>
PAV	4 conteneurs de 4 m <sup>3</sup>	16 m <sup>3</sup>
Polystyrène	En vrac en local	10 m <sup>3</sup>
Bennes de réserve	3 bennes 35 m <sup>3</sup>	105 m <sup>3</sup>
<b>TOTAL</b>		<b>1 650 m<sup>3</sup></b>
<b>Déchets dangereux</b>		
Déchets Diffus Spécifiques	Local	5 t
Batteries	Local	1,8 t
Lampes	Bac	0,03 t
Piles	Fût	0,5 t
Cartouches d'encre	Bac	0,03 t
Radiographies	Bac	0,03 t
DEEE dangereux	Local	0,7 t
Huile minérale	Colonne double peau	0,9 t
<b>TOTAL</b>		<b>9 t</b>

Tableau 3 : Quantités et volumes de matières stockées sur la déchèterie.

## 1.6 Aménagement prévus

La déchèterie de Parthenay est devenue obsolète, suite aux évolutions de la réglementation et de la population. Le projet est de redimensionner la déchèterie pour pouvoir accueillir de manière sécurisée les habitants et les professionnels du territoire. Cette nouvelle déchèterie répond aux objectifs suivants :

- La réhabilitation de l'ancien équipement dans le cadre de la réglementation et de la protection de l'environnement ;
- La possibilité d'accueillir de nouveaux flux et d'être évolutifs dans le but d'atteindre des objectifs de recyclage et de valorisation fixés par les directives européennes et la législation française dans le respect de la réglementation du travail et de l'environnement ;
- L'optimisation des modes de dépôt des déchets pour faciliter leur dépotage et améliorer la sécurité des usagers ;
- La sécurisation de la circulation sur site en séparant les flux de véhicules légers et les flux d'exploitation en poids lourds.

Le site se présente ainsi :

- Un quai bas réservé à l'exploitation (circulation de PTAC 26 à 32 T (camions ampliroll)) ;
- Un quai haut dédié aux usagers (circulation de véhicules de PTAC 3,5 T maximum (camions-plateau)) ;
- Une zone dédiée aux Services Déchets (bâtiment social de vie, bâtiment de stockage des véhicules et atelier, parkings).

Les aménagements prévus sont les suivants :

- Aménagements prévus concernant la zone d'accès au publique de la déchèterie :
  - Extension de la déchèterie avec la création d'une plateforme de dépôt au sol des déchets verts et des gravats ;
  - Extension du quai existant en créant 3 nouveaux quais pour accueillir de nouvelles filières ;
  - Création d'un local léger dédié à la collecte des DMS/DDM et DEEE ;
  - Réaménagement de l'entrée / sortie du site pour les véhicules légers ;
  - La réfection du local d'exploitation en haut de quai ;
  - Le réaménagement de la zone dédiée aux « petits flux » pour accueillir une zone de dépôt du réemploi notamment.
- Aménagements prévus concernant la zone d'exploitation de la déchèterie :
  - La création d'un accès à la déchèterie en bas de quai pour les poids lourds ;
  - L'extension de la déchèterie avec la création d'une plateforme de dépôt au sol du verre, dont l'accès pour les usagers se fait depuis le haut de quai ;
  - La création d'un bassin tampon des eaux pluviales du site et de collecte des eaux utilisées lors de l'extinction d'un incendie ;
  - La mise en œuvre d'une bâche incendie souple de 60 m<sup>3</sup>.
- Aménagements prévus concernant la zone dédiée aux services :
  - La création d'un parking pour 8 véhicules ;
  - La construction d'un hangar de stockage des véhicules de services et d'un atelier ;
  - La création d'un bâtiment social de vie pour le personnel des Services (sanitaires, vestiaires, bureaux et coin repas).

- Un nouvel aménagement paysager.

L'entrée de la déchèterie sera équipée de barrières et de bornes d'accès.

Les aménagements projetés sont présentés ci-après :

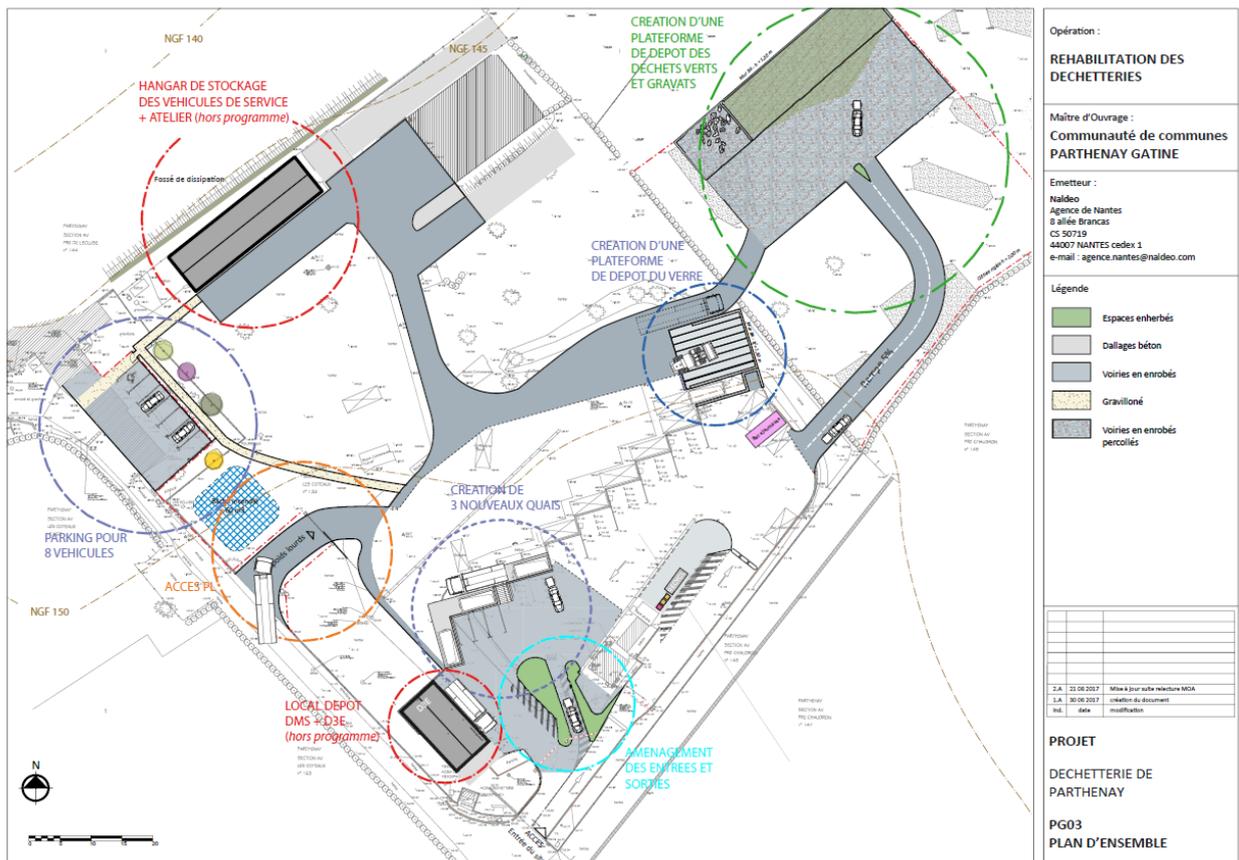


Figure 2. Schéma d'aménagement de la déchèterie

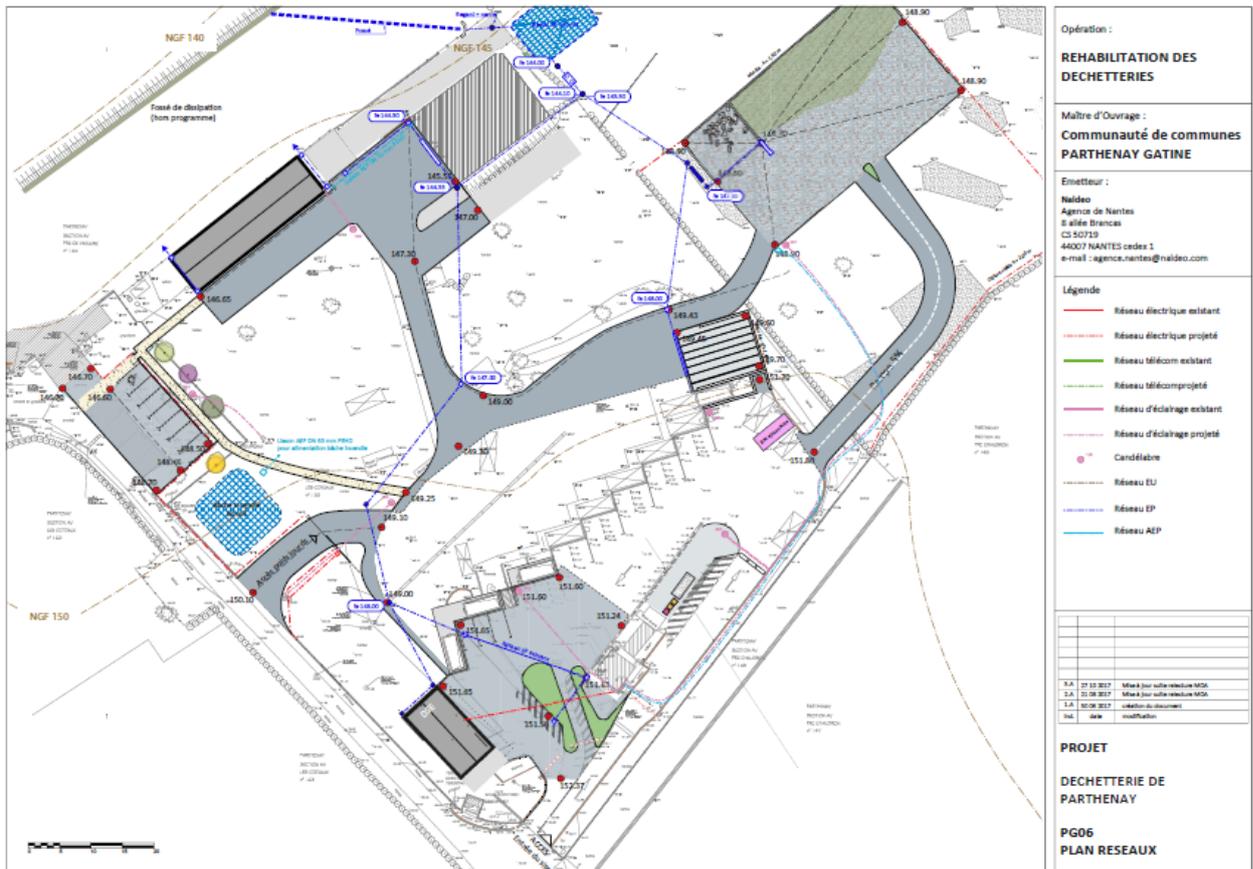


Figure 3. Schéma des réseaux de la déchèterie

## 1.7 Activités réglementées sur le site

L'ensemble des activités qui seront exercées sur le site et répertoriées dans la nomenclature des Installations Classées pour La Protection de l'Environnement (décret du 20 mai 1953 modifié) est présenté dans le tableau suivant.

D'après la nomenclature ICPE en vigueur, le site faisant l'objet du présent dossier présente le classement qui suit :

*Codification : A = Autorisation, E = Enregistrement, D = Déclaration, NC = Non Classable*

Rubrique	Désignation	Description	Régime
2710-1	Installations de collecte de déchets apportés par le producteur initial de ces déchets Collecte de déchets dangereux : La quantité de déchets susceptibles d'être présents dans l'installation étant : a) Supérieure ou égale à 7 t b) Supérieure ou égale à 1 t et inférieure à 7 t	Collecte de batteries, de DEEE, de DDS, d'huiles minérales, de lampes usagées, de piles usagées, de radiographies et de cartouches d'imprimante : environ 9 t de quantités maximales stockées.	A
2710-2	Installations de collecte de déchets apportés par le producteur initial de ces déchets Collecte de déchets non dangereux : Le volume de déchets susceptibles d'être présents dans l'installation étant : a) Supérieur ou égal à 600 m <sup>3</sup> b) Supérieur ou égal à 300 m <sup>3</sup> et inférieur à 600 m <sup>3</sup> c) Supérieur ou égal à 100 m <sup>3</sup> et inférieur à 300 m <sup>3</sup>	7 Benne 35 m <sup>3</sup> : 245 m <sup>3</sup> 2 Benne 30 m <sup>3</sup> : 60 m <sup>3</sup> 3 Benne de réserve : 105 m <sup>3</sup> PF gravats : 120 m <sup>3</sup> PF verre : 180 m <sup>3</sup> PF déchets verts : 880 m <sup>3</sup> Réemploi : 30 m <sup>3</sup> Autres divers : 30 m <sup>3</sup> Total : 1 650 m <sup>3</sup>	A
2715	Installation de transit, regroupement ou tri de déchets non dangereux de verre à l'exclusion des installations visées à la rubrique 2710 Le volume susceptible d'être présent dans l'installation étant supérieur ou égal à 250 m <sup>3</sup> .	PF Verre : 180 m <sup>3</sup>	NC
2791	Installations de traitement de déchets non dangereux (à l'exclusion des installations visées aux rubriques 2720, 2760, 2771, 2780, 2781 et 2782) à savoir le broyage de déchets verts sur les déchèteries et plateformes de stockage de déchets verts. a) Supérieure ou égale à 10 t/j b) Inférieure à 10 t/j	Les campagnes de broyage des déchets verts sont réalisées à minima 13 fois / an. Soit au maximum 220 t de déchets verts broyés par campagne. Le broyeur mobile est présent pendant 3 jours. Soit au maximum 73 t/j.	A

**Tableau 4 : Liste des rubriques de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement**

Autre activité non classée : à noter que le bas de quai de la déchèterie et jusqu'à la zone d'exploitation du service environnement de la CC un stockage temporaire de bacs de collecte et de bornes PAV est réalisé (équipements cassés en attente d'enlèvement ou de réparation, stockage ponctuel d'équipements viables, etc.). En aucun cas ces contenants ne seront utilisés pour stocker des déchets provenant des apports de la déchèterie.

## 2 RESUME NON TECHNIQUE DE L'ETUDE D'IMPACT

---

### 2.1 Analyse de l'état initial du site

Le projet de réhabilitation de la déchèterie de Parthenay se situe sur la commune de Parthenay, dans le département des Deux-Sèvres.

#### 2.1.1 Climatologie

Sur la région de la Parthenay, le climat présente une tendance océanique, c'est-à-dire avec des étés secs et plus chauds dans le sud du département (Niort) que dans le nord-ouest (Gâtine) et des hivers doux et pluvieux de par la proximité du département avec l'océan. Les mois d'octobre à janvier sont les plus pluvieux, avec des précipitations moyennes situées entre 90 et 100 mm.

#### 2.1.2 Géologie

La Gâtine poitevine s'appuie principalement sur un socle granitique et métamorphique qui se rattache au Massif armoricain, relique de la Chaîne hercynienne ; à l'est et au sud, ce socle est recouvert en discordance par une couverture sédimentaire comprenant des dépôts marins datés du Jurassique inférieur-moyen et des formations résiduelles d'origine continentale rapportées au Cénozoïque.

#### 2.1.3 Hydrogéologie

Le système aquifère rencontré au droit du secteur est celui du Massif Granitique d'Orvault (entité hydrogéologique à partie libre et captive) qui recouvre 78% de la commune de Parthenay.

L'entité hydrogéologique qui passe sous Parthenay est une nappe libre en affleurement par milieu fissuré et de nature imperméable. En 2015, il était constaté un bon état général et un bon état chimique de cette masse d'eau souterraine.

La commune de Parthenay présente un point de prélèvement d'eau pour l'alimentation en eau potable sur son terrain communal depuis 2014. L'ouvrage « pied de Bouc » situé à environ 1 km au sud de la déchèterie a capté 74 238 m<sup>3</sup> d'eau en 2015. Pour l'irrigation, un autre ouvrage est présent sur la commune, à La Jamonière. 11 870 m<sup>3</sup> d'eau ont été captés en 2015.

#### 2.1.4 Hydrologie

Le projet se localise dans le bassin versant du Thouet, qui coule à 100 mètres au Nord-Ouest du site. La commune de Parthenay donc fait partie du périmètre du SAGE du Thouet et du SDAGE du bassin Loire Bretagne. Sur le SAGE, la quasi-totalité des masses d'eau superficielles est en mauvais état selon l'évaluation DCE de 2013 (seul le ruisseau de la Motte a été qualifié en bon état).

La zone d'étude n'est pas située en zone inondable.

### **2.1.5** *Qualité de l'air*

La qualité de l'air dans le secteur d'étude ne fait l'objet d'aucune mesure. La qualité de l'air est présentée à partir des données fournies par l'association ATMO Nouvelle-Aquitaine à Airvaut et à Niort. La qualité de l'air est bonne à très bonne 6 jours sur 7 dans les Deux-Sèvres.

### **2.1.6** *Environnement acoustique*

La déchetterie est située à plus de 250m de la route nationale N149, à l'est du site, voie passante et perceptible période diurne au niveau du site de la déchetterie.

Plusieurs sources actuelles de la déchetterie ont un impact sur l'environnement, il s'agit :

- De l'enlèvement et dépôt de bennes
- Du compacteur de carton
- Des chutes de déchets dans les bennes

L'étude de bruit réalisée montre que le seuil réglementaire applicable en limite de propriété est respecté en période diurne pour tous les points de mesures et qu'aucun dépassement de l'émittance réglementaire n'est constaté en période diurne.

### **2.1.7** *Milieu naturel*

#### **2.1.7.1** *Les sites d'intérêt communautaire*

Le site d'étude n'est pas concerné par des espaces naturels protégés et/ou remarquables.

#### **2.1.7.2** *État des lieux faune/flore*

Une analyse d'identification des enjeux écologiques potentiels de la zone d'étude a eu lieu, mais aucune espèce protégée et/ou patrimoniale n'a été mise en évidence. Le site d'extension concerne une friche urbanisée constituée principalement de ronciers et de conifères.

### **2.1.8** *Paysage*

On peut différencier deux échelles de perception visuelle :

- La perception éloignée ;
- La perception rapprochée.

La perception éloignée du site est très faible compte tenu de l'urbanisation et de l'activité industrielle au niveau du secteur d'étude.

La perception rapprochée concerne le cimetière, les axes routiers, dont la RN 149, et l'axe ferroviaire qui n'est utilisé qu'à vocation marchande.

La sensibilité paysagère du site apparaît modérée, sans enjeu particulier.

## **2.1.9 Environnement économique et humain**

### **2.1.9.1 Occupation des sols**

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU), qui se substitue au Plan d'Occupation des Sols (POS), est un outil au service d'un projet local d'aménagement. Le PLU applicable a été approuvé le 26 mai 2011 puis modifié en mai et décembre 2013.

La déchèterie est actuellement classée en zone UI132 et UI133, c'est-à-dire en zone urbaine concernant l'ensemble des zones d'activités économiques. Le projet d'extension situera le site en zone UI5.

Le projet est ainsi compatible avec le règlement d'urbanisme.

### **2.1.9.2 Environnement humain et industriel**

La déchèterie de Parthenay, est située en milieu urbain, toutefois plutôt industriel/artisanal que résidentiel. Elle se situe également sur les hauteurs de la rivière du Thouet.

Elle est entourée par le cimetière au Sud et au Sud-Est, d'une friche urbaine à l'Est, Nord-Est et Nord (qui s'étend jusqu'aux abords du Thouet), de quelques édifices d'anciennes habitations à l'Est et d'une autre friche urbaine au Sud-Ouest. Derrière cette friche et les édifices, on retrouve la voie ferrée qui n'est actuellement presque plus utilisée.

### **2.1.9.3 Trafic routier**

L'accès au site se fait par le chemin des batteries qui est desservi par la rue de Chatillon et le Boulevard Edgar Quinet.

Le site d'étude est marqué par la présence de :

- La RN149, à l'Est à une distance de 320 mètres ;
- La RD949, à l'Ouest à une distance de 370 mètres.

Sur la base de la fréquentation actuelle de la déchèterie de Parthenay, l'estimation du flux moyen de véhicules/jour est le suivant : 160 véhicules légers et 5 véhicules lourds par jour.

### **2.1.9.4 Trafic ferroviaire**

La voie de chemin de fer qui se situe à l'Ouest de la zone d'étude est la ligne Chartres-Bordeaux Saint Jean et Neuville de Poitou-Bressuire. A noter que Parthenay n'est plus desservie par des trains voyageurs depuis 1981, mais que la voie peut être utilisée par des trains de marchandise. Elle se situe à 120 mètres du projet.

### **2.1.9.5 Patrimoine archéologique et historique**

Le site peut être concerné par des vestiges archéologiques et a fait l'objet d'une saisine auprès de la DRAC, dont les investigations sont en cours.

Des monuments historiques et sites inscrits et classés sont recensés sur la commune et certains se situent à moins de 500 mètres du projet. Dans ce cadre, l'Architecte des Bâtiments de France a déjà été sollicité

pour avis par la CC de Parthenay-Gâtine. Les contraintes relatives aux monuments historiques qui seront émises seront respectées.

### 2.1.10 Les risques naturels et technologiques

Les risques naturels identifiés sont les suivants :

- La commune de Parthenay est située dans la zone inondable du Thouet. Par contre, la zone d'étude n'est pas concernée par le zonage du Plan de Prévention du Risques Inondation (PPRI) de la Vallée du Thouet.
- Une indemnisation exceptionnelle a été accordée à certaines communes au titre des dommages résultant de l'action du vent et de la grêle survenus au cours des orages des 25 et 26 juillet 1983 (arrêté du 10 septembre 1983 paru au J.O. le 11 septembre 1983).  
La commune de Parthenay a fait l'objet de 4 arrêtés de catastrophe naturelle entre 1983 et 1995, au titre des inondations et coulées de boue.  
Tout le département a également fait l'objet d'un classement en zone sinistrée au titre des inondations, des coulées de boues et de mouvement de terrain par arrêtés du 29 décembre 1999 (J.O. du 31 décembre 1999) et du 1er mars 2010 (J.O. du 2 mars 2010).
- La commune de Parthenay est située en zone de sismicité 3 : Niveau d'aléa Modéré.
- Plusieurs cavités sont recensées sur la commune. Cependant aucune n'est recensée à moins de 200 m du site.
- Le site d'étude se situe entre deux zones d'aléa moyen pour le retrait-gonflement des argiles. Il se situe en zone à priori nulle vis-à-vis de ce phénomène.

La commune de Parthenay est concernée par le risque industriel, on recense sur la commune plusieurs ICPE soumises à autorisation ainsi qu'une entreprise concernée par la réglementation SEVESO (seuil Bas). Aucun de ces sites n'est présent à proximité de la déchèterie.

Par ailleurs, la commune de Parthenay est référencée vis-à-vis du risque transport de matières dangereuses notamment associé aux réseaux de transport de :

- La voie ferrée de Thouars à Parthenay,
- La route nationale RN 149.

Malgré la proximité de la voie ferrée la zone de projet n'empiète sur aucune servitude concernant ces moyens de transport.

Le tableau situé en page suivante synthétise l'ensemble des thèmes étudiés et enjeux qui ressortent.

Thèmes	Enjeux et contraintes	Synthèse
<b>Localisation du secteur d'étude</b>	Sur la commune de Parthenay Derrière le cimetière communal Accès aisé	Milieu urbain
<b>Géologie</b>	Socle granitique et métamorphique Topographie : 152 m NGF Zone de sismicité 3 : Niveau d'aléa MODERE	Contraintes modérées Perte d'altitude importante lorsque l'on descend vers le Thouet : extension de la déchèterie limitée
<b>Hydrogéologie</b>	Pas de captages AEP à proximité	Faible enjeu
<b>Réseau hydrographique superficiel</b>	Bassin versant du Thouet Secteur d'étude en dehors de la zone inondable	Pas d'enjeux spécifiques identifiés Gestion des eaux pluviales à prendre en compte, contraintes modérées
<b>Milieu naturel terrestre</b>	Friche urbaine aux abords du Thouet au Nord et du cimetière au Sud Pré-diagnostic environnemental : absence d'espèce rare et/ou protégée	Zone artificielle et remodelée, avec une diversité commune
<b>Paysage</b>	Site marqué par un environnement urbain : zone industrielle/artisanale, cimetière, quelques habitations, voie de chemin de fer	Enjeu paysager modéré
<b>Activités</b>	Présence d'un cimetière Présence d'une station d'épuration Présence de quelques habitations	Activités compatibles avec le projet
<b>Urbanisme</b>	Servitudes d'urbanismes	Projet compatible avec les documents d'urbanisme
<b>Foncier</b>	L'ensemble de la parcelle appartient à la CC	Maîtrise foncière de la totalité de la parcelle
<b>Transports</b>	Présence de la RN149 (320m) Présence de la RD949 (370m)	Site facilement accessible

	Voie de chemin de fer Chartres-Bordeaux Saint jean et Neuville de Poitou-Bressuire (120m)	
<b>Risques technologiques</b>	Usine AMALTIS SEVESO seuil bas (2,3km)	Hors zonage de danger de l'usine
<b>Patrimoine culturel</b>	Proximité de sites inscrits et classés (250m) Proximité de monuments historiques (250m) Demande d'intervention de la DRAC	Contraintes de construction à respecter Enjeux archéologiques possibles
<b>Ambiance sonore</b>	Site d'étude sensiblement affecté par le bruit du trafic de la RN149	Sensibilité moindre du site d'étude

*Tableau 1. Synthèse de l'état initial du projet*

## 2.2 Principaux impacts et mesures compensatoires

	Impacts à maîtriser	Moyens retenus
<b>Eau</b>	Pollution des eaux souterraines et des eaux de surface	1) Consommation d'eau Le site bénéficie d'un réseau d'eau potable. 2) Gestion des eaux pluviales - L'ensemble des voies de circulation et des surfaces imperméabilisées (bas de quais, haut de quais, plate-formes) sont collectés par le réseau d'eaux pluviales - Les éventuels produits polluants récoltés sur la déchetterie sont stockés sur des aires imperméabilisées ou des aires de rétentions (locaux DMS, etc.) ; - L'ensemble des eaux pluviales sont traitées avant leur rejet au milieu par un débourbeur-déshuileur. 3) Gestion des eaux usées Les eaux sanitaires du bâtiment d'accueil sont envoyées vers le réseau d'assainissement collectif. 4) Gestion des eaux incendies En cas d'incendie le bassin tampon de 170 m <sup>3</sup> permet le stockage des eaux potentiellement polluées avant leurs évacuations.
<b>Air</b>	Production de poussière et d'envol	Impact faible : - Pas de déchets putrescibles sur le site ; - Stockage des déchets verts temporaire ; - Entretien régulier des aires de perméabilisé.
<b>Sols et sous-sols</b>	Pollution des sols	- Les eaux de ruissellement sont collectées et traitées avant leur évacuation ; - L'ensemble des déchets sont stockés sur des aires imperméabilisées ; - L'ensemble des déchets potentiellement polluant sont stockés sur des aires imperméabilisées.
<b>Paysage</b>	Artificialisation du site	- Agrandissement de la déchetterie limitée et maintien de la friche urbanisée de la parcelle d'extension ; - Bonne intégration du site dans un contexte local industrialisé ; - Aménagement paysager des aires enherbées.

<b>Faune flore</b>	Perte d'habitat	- Evaluation du niveau d'impact pressenti faible au regard de l'enjeu écologique potentiel vis-à-vis du projet ; - Le bosquet présentant un intérêt considéré comme moyen au regard du contexte ne sera pas impacté par le projet.
<b>Circulation</b>	Augmentation et gêne du trafic	Impact faible : - S'agissant d'une réhabilitation d'un site existant, l'incidence du trafic sur les voies de circulation est très faible ; - Afin de faciliter au maximum la circulation à l'intérieur du site, les voies accessibles aux véhicules légers et aux poids lourds seront séparées à l'entrée du site ; - En entrée du site la voie est large et dotée d'une bonne visibilité.
<b>Bruit</b>	Émission de bruit	Impact faible : - S'agissant d'une réhabilitation d'un site existant, l'incidence sur l'ambiance sonore est très faible ; - Bruits liés à la déchetterie uniquement durant les horaires d'ouvertures ; - Localisation du site en zone urbanisée dans un contexte qui est « source de bruit » avec la proximité de la RN149 ; - Vitesse des véhicules limitée sur le site. - Mise en place d'un écran acoustique au niveau de la future implantation de la plateforme de déchets verts pour limiter la gêne sonore en limite de la ZER lors des opérations de broyage
<b>Santé</b>	Risque sanitaire sur la population	- Maîtrise de l'ensemble des rejets de la déchetterie ; - Les déchets récupérés sont envoyés en filières adaptées.

*Tableau 2. Synthèse des principaux impacts et mesures compensatoires*

A noter que le projet de réhabilitation de la déchetterie de Parthenay a plusieurs effets positifs qui sont :

- Offrir un service à l'utilisateur de qualité avec un équipement de qualité ;
- Améliorer le tri sélectif des déchets avec un nombre de bennes adapté ;
- Limiter la pollution en abritant les déchets les plus polluants ;
- Améliorer la sécurité des usagers en permettant le dépôt des déchets verts et des gravats au sol ;
- Sécuriser les manœuvres sur le site avec séparation des flux VL et PL, identification des zones de circulation ;
- Contrôler les apports avec borne d'accès ;
- Sécuriser le site pour éviter les vols.

## 2.3 Utilisation rationnelle de l'énergie

Sur le site, les sources principales sont l'électricité, le fioul et l'eau.

L'électricité sera la principale source d'énergie utilisée sur le site.

Les sources consommatrices d'énergie sont les suivantes (liste non exhaustive) :

- L'éclairage des voies d'accès et des bâtiments ;
- Le chauffage.
- Le compacteur à cartons

Les mesures qui seront mises en place sur le site pour limiter les consommations d'énergie seront les suivantes :

- Le chauffage des bureaux sera coupé en l'absence de personnel ou équipés d'un système de gestion automatique ;
- L'éclairage ne sera allumé qu'en cas de nécessité ;
- Le nettoyage des voiries et l'entretien du site sera réalisé au maximum de manière manuelle.
- Le compacteur est cartons sera en fonctionnement uniquement pendant les horaires d'ouverture de la déchèterie.

La déchetterie sera reliée au réseau d'eau potable pour la consommation des employés, les sanitaires et la douche.

## 3 RESUME NON TECHNIQUE DE L'ETUDE DE DANGERS

### 3.1 SENSIBILITE DE L'ENVIRONNEMENT

La Communauté de Communes de Parthenay-Gâtine prévoit la réhabilitation de la déchèterie de Parthenay en lieu de l'actuelle.

La sensibilité du site est limitée :

- Le site est peu concerné par des risques liés à l'environnement naturel (hors zone inondable, aléa nul en retrait gonflement des argiles), sauf pour le risque sismicité (modéré) ;
- Le site est en dehors de toutes zones naturelles protégées et/ou remarquables (ZNIEFF, Natura 2000,...) ;
- Le site est situé à proximité :
  - D'habitations situées à moins de 15m, l'une a été rachetée par la CC pour être transformée en locaux sociaux pour le personnel des Services Déchets, l'autre habitation est occupée ;
  - D'habitations situées à 70m à l'Ouest, derrière la voie ferrée et à 130 m à l'Est et au Nord ;
  - D'un cimetière situé à moins de 20 m de l'entrée de la déchèterie ;
  - D'une station d'épuration située à 150 m au Nord-Ouest.
- Le site est situé à 2,3 km de l'usine AMALTIS classée seuil bas SEVESO.

### 3.2 IDENTIFICATION DES POTENTELS DANGERS

Les potentiels dangers liés à l'installation sont :

- Le départ de feu et l'incendie des déchets ;
- La pollution des eaux et des sols ;
- La pollution des airs.

Le retour d'expérience issu de l'accidentologie met en avant les scénarios suivants :

- L'incendie (35) : sur déchets divers, sur déchets verts ;
- L'apport ou la détection de produits, substances, matériel non acceptable sur le site (17) : obus, produits chimiques, déchet radioactif ;
- La pollution des sols et de l'environnement suite au déversement d'un produit polluant (6) ;
- La pollution de l'air suite au déversement d'un produit polluant (3) ;
- La chute causée par le manque de dispositif de protection (1) ;
- L'explosion (1).

### 3.3 ANALYSE DES RISQUES

A partir des potentiels dangers identifiés sur le site, les niveaux de risques initiaux et finaux ont été évalués grâce aux échelles de gravité et de fréquence présentée dans l'arrêté du 29 septembre 2005 relatif à l'évaluation et à la prise en compte de la probabilité d'occurrence, de la cinétique, de l'intensité des effets et de la gravité des conséquences des accidents potentiels.

Les niveaux de risques obtenus (couple fréquence x gravité) sont ensuite interprétés grâce à la grille d'appréciation énoncée dans la circulaire du 10 mai 2010 récapitulant les règles méthodologiques applicables aux études de dangers, en l'absence et en présence de mesures de maîtrise des risques préventives et protectrices.

L'évaluation des risques selon la matrice MMR permet de mettre en évidence qu'un seul phénomène dangereux nécessite la mise en place de mesures de maîtrise ou réduction des risques complémentaires de par son occurrence et non par sa gravité.

Il s'agit de l'apport de déchets interdits et dangereux devant (dépôt sauvage pendant les heures de fermeture du site) ou sur le site, qui n'engendre pas systématiquement un danger pour l'installation.

Généralement si un danger s'en découle, il s'agit alors d'un risque d'incendie ou bien de pollution. Or les scénarios engendrant ces deux types de risques ne nécessitent pas la mise en place de mesures de maîtrise ou réduction des risques complémentaires d'après les tableaux de cotations présentés précédemment.

La bonne application des mesures et des modes de gestion du site permettra de maîtriser les éventuels phénomènes dangereux.

### 3.4 MESURES DE MAITRISE DES RISQUES

Des mesures de prévention, de limitation et de protection permettent de réduire la probabilité et/ou la gravité des effets. Les risques liés au site sont limités compte tenu de :

- L'éloignement du site vis-à-vis des enjeux ;
- La surveillance, l'admission et le contrôle du site ;
- La clôture du site et la fermeture des locaux à risques ;
- L'organisation spatiale du site avec la signalisation au sol et par panneau ;
- La protection anti-chute par des garde-corps tout le long du quai ;
- Des barrières de prévention mises en place contre les incendies, la pollution du milieu naturel :
  - L'éloignement des différents stockages ;
  - Les bassins de rétention, les cuves doubles parois ;
- Des moyens de détection et de protection : extincteurs, eau d'incendie, alerte.

### 3.5 CONCLUSION

Les mesures de réduction des effets tant d'un point de vue technique qu'organisationnel, permettent de pallier et de minimiser les risques.

L'évaluation des risques selon la matrice MMR permet de mettre en évidence qu'un seul phénomène dangereux nécessite la mise en place de mesures de maîtrise ou réduction des risques complémentaires de par son occurrence et non par sa gravité.

Il s'agit de l'apport de déchets interdits et dangereux devant (dépôt sauvage pendant les heures de fermeture du site) ou sur le site, qui n'engendre pas systématiquement un danger pour l'installation.

Généralement si un danger s'en découle, il s'agit alors d'un risque d'incendie ou bien de pollution. Or les scénarios engendrant ces deux types de risques ne nécessitent pas la mise en place de mesures de maîtrise ou réduction des risques complémentaires d'après les tableaux de cotations présentés précédemment.

La bonne application des mesures et des modes de gestion du site permettra de maîtriser les éventuels phénomènes dangereux.